



VILLE DE HOUILLES DÉCISION DU MAIRE

VILLE DE
HOUILLES

—
République Française
Département des Yvelines

—
Décision du 20 avril 2023 n° 23/046
DIRECTION DES SERVICES TECHNIQUES

—
Objet :

Signature de l'avenant n° 4 au marché n°2019.15 relatif au nettoyage de la ville avec la société SUEZ RV Ile-de-France

Le Maire de la Ville de Houilles, Conseiller départemental des Yvelines,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L. 2122-22 4°,

Vu le Code de la Commande Publique,

Vu la délibération n° 20/224 en date du 5 juillet 2020 donnant délégation au Maire pour prendre les décisions énumérées à l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales et notamment le 4° permettant au Maire de « *prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget* »,

Vu la décision n° 19/141 du 15 avril 2019 portant signature du marché n° 2019.15 relatif au nettoyage de la ville avec la société SUEZ RV Ile-de-France,

Vu la décision du Maire n° 20/046 en date du 3 février 2020 portant signature de l'avenant n° 1 au marché n° 2019.15 relatif au nettoyage de la ville,

Vu la décision du Maire n° 22/165 en date du 23 mai 2022 portant signature de l'avenant n° 2 au marché n° 2019.15 relatif au nettoyage de la ville,

Vu la décision du Maire n° 22/273 en date du 4 août 2022 portant signature de l'avenant n° 3 au marché n° 2019.15 relatif au nettoyage de la ville,

Vu le projet d'avenant n°4,

Vu l'avis favorable de la Commission d'appel d'offres en sa séance du 5 avril 2023,

Considérant la nécessité de procéder à une prolongation de la durée du marché jusqu'au 31 juillet 2023,

Considérant qu'il convient de signer l'avenant n° 4 au marché n°2019.15 relatif au nettoyage de la ville, pour un montant de 262 755,16 € HT représentant une plus-value de 7,97% du montant initial.

Accusé de réception en préfecture 078-217803113-20230420-DM23-046-AU Date de télétransmission : 20/04/2023 Date de réception préfecture : 20/04/2023

DÉCIDE :

- Article 1^{er} :** **DE SIGNER** l'avenant n° 4 au marché n°2019.15 relatif au nettoyage de la ville avec la société SUEZ RV Ile-de-France, sise Tour CB21, 16 place de l'Iris à Paris La Défense (92040) – pour un montant de 262 755,16 € HT représentant une plus-value de 7,97% du montant initial.
- Article 2 :** **DE PRÉCISER** que ledit avenant a pour effet de prolonger le marché jusqu'au 31 juillet 2023.
- Article 3 :** **DE PRÉCISER** que les dépenses sont inscrites au budget communal (Service : 32 ; Fonctions : 813, 91, 026 et 822 ; Natures : 611 et 615231).
- Article 4 :** Ampliation de la présente décision sera transmise à Monsieur le Sous-préfet de l'arrondissement de Saint-Germain-en-Laye.
- Article 5 :** Monsieur le Directeur Général des Services et Monsieur le Trésorier principal de Houilles, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Ville de Houilles

Les formalités de l'article L2131-1 du CGCT ont été accomplies pour le présent acte.

AR. délivré le : 20/04/23

Publication effectuée le : 20/04/23

Exécutoire ce jour : 20/04/23

**Le Maire,
Conseiller départemental des Yvelines,**



[Handwritten signature of Julien Chambon]

Julien CHAMBON

Accusé de réception en préfecture
078-2178031 13-20230420-DM23-046-AU
Date de télétransmission : 20/04/2023
Date de réception préfecture : 20/04/2023